

**Arrêté de proclamation des résultats de l'élection  
du Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH)  
lors de la séance exceptionnelle en date du 27 juin 2024**

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L713-3 ;  
**Vu** les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH) ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 22 mai 2024 ;  
**Vu** la délibération du conseil d'UFR en date du 27 juin 2024 ;

**L'Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH proclame les résultats du scrutin :**

Sièges à pourvoir : 1  
Inscrits : 40  
Votants : 37  
Bulletins blancs et nuls : 3  
Suffrages valablement exprimés : 37  
Taux de participation électorale : 92,5 %

**Ont obtenu :**

- M. Olivier MARTY : 0 voix
- Mme Florence BANCAUD : 9 voix
- M. Guy LE THIEC : 25 voix

**Est élu M. Guy LE THIEC.**

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR ALLSH et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

L'Administratrice provisoire de l'UFR est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 juin 2024,

Pour le Président et par délégation,  
L'Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH,



**Christine POPLIMONT**